

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

**AVIS DE MOTION**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 6 novembre 2023, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 693-2023 intitulé «**Règlement relatif à l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire**»

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce neuvième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)

Je, soussigné, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca), le neuvième jour de novembre 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce neuvième jour du mois de novembre en l'an deux mille vingt-trois.



Francis Matte  
Directeur général et greffier-trésorier